



Genève, le 1<sup>er</sup> avril 2026

## Le Conseil d'Etat

410-2026

Département fédéral de  
l'environnement, des transports, de  
l'énergie et de la communication  
(DETEC)  
Monsieur Albert RÖSTI  
Conseiller fédéral

Par courriel :  
[verordnungsrevisionen@bfe.admin.ch](mailto:verordnungsrevisionen@bfe.admin.ch)

### **Concerne : consultation fédérale relative à la nouvelle ordonnance sur la surveillance et la transparence des marchés de gros de l'énergie (OSTE)**

Monsieur le Conseiller fédéral,

La consultation de votre département du 28 janvier 2026, relative à l'objet précité, nous est bien parvenue et a retenu toute notre attention.

Notre gouvernement est favorable au renforcement de la transparence et de la surveillance du négoce de gros de l'énergie, de l'électricité et du gaz. L'interdiction des comportements de marchés illicites, tels que l'exploitation et la divulgation d'informations privilégiées et les manipulations de marché, ainsi que l'introduction d'obligations de renseigner, sont judicieuses. Notre canton salue par ailleurs le fait de prendre appui sur les dispositions prévues par le cadre légal européen.

Notre Conseil vous invite néanmoins à veiller dans toute la mesure du possible à éviter une charge administrative élevée, voire redondante, pour les entreprises concernées.

En vous réitérant nos remerciements, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'assurance de notre haute considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :



Michèle Righetti-El Zayadi

Le président :



Thierry Apothéloz